

CONDOLÉANCES

Le Rabbin, le Président M. Michel Rebibo le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères condoléances à: Dr. Robert Sabbah, sa mère Mme Suzy Sabbah et famille pour le décès de son père M. Haim Sabbath Z"l et nous leur assurons de notre affection et notre soutien

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Rabbin Ronen A. Abitbol, le Président M. Michel Rebibo, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur au familles Abikhzer et Benamou à l'occasion du mariage de leurs enfants Daniel et Rachel Mazal-Tov

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

YOSSEF FRANCO BEN RAHEL Z"l	18 TAMUZ - 21 JUIL
YACOT OHANA Z"l	19 TAMUZ - 22 JUIL
MAZAL BAT NIRA Z"l	20 TAMUZ - 23 JUIL
ESTHER PEREZ BAT RIKI Z"l	21 TAMUZ - 24 JUIL
JULIE SIMHA RUIIMY BAT CHABBA Z"l	22 TAMUZ - 25 JUIL
RAHEL CHANTAL BAT DINA Z"l	23 TAMUZ - 26 JUIL

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: M. et Mme Victor Abikhzer à l'occasion du mariage de leur fils Daniel avec Rachel

SÉOUA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. Obadia Haim pour la nahala de sa mère Mazal bat Nira Z"l. 2- M. Abenham Marco pour la nahala de son beau-père Yossef Franco ben Rahel Z"l. 3- Mme Abenham Denise pour la nahala de sa fille Rahel Chantal bat Dina Z"l. 4- M. Armand Ohana pour la nahala de sa mère Yacot Ohana Z"l.

KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, Vous êtes tous invités chaque matin du Lundi au Jeudi de 9h00 à 10h00 avec Rav Ronen Abitbol Cours de Hok L'Israël avec petit déjeuner. Conférence le Dimanche avec petit déjeuner Étude avec projection par Rav Michael Edery: 9:30

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

1- RAPPEL

Le Mercredi 24 Juillet soir à la Synagogue Arvit à 19:15 le mois de M. Simon Rebibo Z"l

2- COMITÉ DES DAMES HÉKHAL SHALOM

Vous invite à une soirée HAFRACHAT 'HALLAH pour les dames Conférencier Rabbin Ronen A. Abitbol LE MERCREDI 31 JUILLET 2019 À 19:30 Apportez un bol pour pétrir votre pâte, tous les ingrédients seront fournis

HÉKHAL SHALOM
VOUS INVITE POUR RENDRE HOMMAGE À NOTRE CHER RABBIN
RONEN A. ABITBOL SHLIT" A
Le Lundi 19 AoûT 2019
COCKTAIL: 17:30
SUIVI D'UN REPAS ROYAL
BILLET: \$126.00
SYNAGOGUE BETH ORA
2600 Rue Badaux, Saint-Laurent,
Pour réservation en ligne: www.hekhalshalom.com
au Bureau: 514 747-4530
Patrick Benalal: 514 992-5999

manger. Mais une femme, à moins de 3 mois de grossesse, sera astreinte au jeûne, sauf si elle est trop affaiblie, en particulier, du fait des vomissements, surtout si elle a déjà atteint le 40^{ème} jour de grossesse.

6- Selon notre Grand maître le Rav Ôvadia Yossef Zt"l, une femme, même si elle a cessé d'allaiter, dès lors où elle se trouve dans les 24 mois qui suivent l'accouchement et qu'elle ressent une faiblesse générale, sera dispensée de ce jeûne.



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 6 No.13

CHABBAT 20 JUILLET 2019 - 17 TAMOUZ 5779

PARACHA BALAK

Allumage des bougies du Chabbat: 20:18

À la Synagogue nous acceptons le Chabbat à 19:15
Sortie du Chabbat: 21:31



Horaire des Offices - 2019 - 5779

Vendredi 19 JUILLET 2019 - 16 TAMOUZ- 5779

Minha suivie d'Arvit: 18:30

CHABBAT 20 JUILLET 2019 - 17 TAMOUZ 5779

Chahrit: 8:15

Cour du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:30

Mincha: 19:45 Séouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 21 JUILLET 2019 - 18 TAMOUZ 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:15

JEÛNE 17 TAMOUZ DÉBUT: 3:55 - FIN: 20:53

Lundi 22 au Jeudi 25 JUILLET 2019 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 19:15

Vendredi 26 JUILLET 2019 - 23 TAMOUZ- 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 18:30

Allumage des bougies: 20:11

APHORISME DE NOS SAGES

16. Nos Sages ont dit que « la médiance tue trois personnes » : celui au sujet duquel on médit, celui qui médit et celui qui écoute. Il s'agit d'une mort spirituelle, ce qui est plus grave encore qu'un meurtre matériel.

PARACHA BALAK

Balak et Bilaam



Résumé de la Paracha

- ◆ Balak, roi de Moab, demande au prophète Bilaam de maudire le peuple d'Israël.
- ◆ Bilaam, tente maudire le Bné Israel, en trois lieux, mais à chaque fois, au lieu de malédictions, c'est une bénédiction qu'il profère. Enfin, il prophétise sur la fin des temps et la venue du Messie.
- ◆ Le peuple se laisse attirer par les filles de Moab qui les incitent à servir l'idole Peor.
- ◆ Le prince de la tribu de Chimôn s'isole ouvertement avec une princesse midianite dans une tente, Pin'has tue le couple, mettant fin à la plaie qui sévit parmi le peuple.

Cette semaine, nous lisons sur Balak, roi de Moav, qui fait appel aux services de Bilam, le mi- sorcier, mi- prophète, afin qu'il maudisse le peuple juif. Bilam était prêt à maudire le peuple et à l'anéantir, et voilà que comme D-ieu lui dit de ne pas le maudire, il est prêt à le bénir ! Comment comprendre cette réaction particulièrement étrange et paradoxale? S'il n'a pas la permission de maudire le peuple, pourquoi lui donner des bénédictions, ce qui est radicalement opposé à son projet ? Pour comprendre cela, rappelons que lorsque Rivka s'est séparés de sa famille pour suivre Eliézer et se marier avec Yits'hak, ses frères la bénirent et lui dirent: «Notre sœur! Puisses-tu devenir des milliers de myriades!» (Berechit 24, 60). Ils la bénirent donc d'avoir une grande postérité.

Le Midrach explique que si Rivka était stérile jusqu'à ce qu'Yits'hak prie et que Hachem accepte de lui donner des enfants, c'était justement à cause de cette bénédiction. Car, c'était pour ne pas que les impies, membres de la famille de Rivka, disent: «C'est notre prière qui a été réalisée». C'est pourquoi, pour ne pas réaliser leur bénédiction et pour montrer que D-ieu n'accepte pas leur prière, Il fit en sorte que Rivka soit stérile. Il en est de même dans notre Paracha. Bilam savait très bien qu'il était impie et imprégné d'impureté. Il savait qu'il n'était pas apprécié de D-ieu. Surtout, si on considère un enseignement de nos Sages qui dit que Bilam c'est Laban, ou encore un de ses descendants. Et Laban, c'était justement

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



l'un des frères de Rivka qui a « béni » leur sœur pour avoir une grande descendance.

Bilâm savait donc bien que s'il bénissait Israël, D-ieu ne réaliserait pas ses bénédictions, pour ne pas que l'on croit que ses paroles se sont réalisées. En voyant qu'il ne pouvait pas maudire Israël, il voulut donc les bénir, pouvant être assuré que ces bénédictions ne seront pas fructueuses.

D-ieu lui répondit alors: « Impie! Tu ne feras rien avec tes bénédictions, car le peuple 'est béni', et comme Je l'ai déjà béni avant toi, la nuisance de tes bénédictions est neutralisée. Ainsi, tes bénédictions resteront valables. Mais de toutes les façons, ils n'ont pas besoin de tes bénédictions, car on dit à l'abeille: je ne veux ni de ta piqûre, ni de ton miel. ». (Rav Chlomo et Michael Mouyal)

La Souris et le chat

Le Midrach rapporte une histoire de deux chiens qui aboyaient; et faisaient la guerre. Un loup survient et tombe sur l'un d'eux. L'autre se dit: Si je ne le secours pas, le loup le tuera et demain, il s'en prendra à moi. Et les deux chiens s'allièrent contre l'ennemi commun.

Ainsi les Moabites et les Midianites; une inimitié ancienne les divisait; ils se querellaient sans cesse. Arrive Israël, et les voilà qui se mettent d'accord". Conclut le Midrach, de là vient le dicton: « **Ce n'est pas sans motifs quand la souris et le chat se partagent la graisse d'un infortuné** ».

Le Midrach est d'une étonnante actualité : à l'ONU, les nations du monde constatent que le peuple d'Israël ne pas être vaincu militairement, d'un point de vue psychologique, le peuple d'Israël provoque des ambiguïtés dans le monde non-juif, entre fascination et haine.

Comment comprendre que ce vieux peuple, si petit, si malmené au cours des siècles, qui a connu tant de massacres, tant de pogroms, la Shoah, est toujours vivant ? Comment ce petit peuple a produit et continue de produire des prix Nobel, des artistes, des intellectuels, des chercheurs, etc.? Alors s'ils ne peuvent le détruire par des armes, ils se mettent « tous ensemble » et ils utilisent de propagandes depuis la tribune de l'ONU jusqu'aux réseaux sociaux d'Internet.

Emprunter un chemin

En lisant la paracha de Balak, on a du mal à comprendre la logique de l'histoire. Si D-ieu n'est pas d'accord que Bilâm accompagne les émissaires de Balak, pourquoi donne-t-il finalement son feu vert en lui permettant de prendre la route ? Par la suite, si D-ieu envoie un ange pour lui faire barrage, pourquoi ce même ange l'encourage finalement à poursuivre son chemin ? En réalité, la réaction de D-ieu à l'égard de l'homme, et les événements qui s'en suivent, dépendent entièrement de la volonté de l'être humain. Lorsqu'un individu est motivé à faire le mal, D-ieu le met en garde et tente de le freiner dans son élan. Mais lorsque ce même individu s'obstine à persévérer dans ses mauvaises intentions, D-ieu lui laisse ' feu vert ' car tel est la règle du libre arbitre.

A ce sujet, nos Sages énoncent un principe fondamental: « Si un homme est résolu à emprunter un chemin, on l'y conduit ». Qui est donc ce 'on' si mystérieux ? Il s'agit des anges qu'un homme crée au moment où il exprime la volonté d'accomplir une action. Que celle-ci soit positive ou négative, les anges donneront à leur « créateur » l'énergie et la force nécessaire de réaliser l'action.

Bilâm se montra plus têtu qu'une mule (ou qu'une ânesse...) dans sa volonté de maudire le peuple juif. Après plusieurs mises en garde, D-ieu lui laissa donc le choix de poursuivre son projet, car rien ne pouvait plus le convaincre d'abandonner ses mauvaises intentions.

La bouche de l'ânesse

Hachem ouvrit la bouche de l'ânesse et elle dit à Bilâm: « Que t'ai-je fait pour que tu me frappes trois fois? » Bilâm dit à l'ânesse: « Parce que tu t'es moquée de moi, si j'avais une épée en main je t'aurais tuée maintenant. » L'ânesse dit à Bilâm: « Ne suis-je pas ton ânesse que tu as chevauchée depuis toujours jusqu'à maintenant? Est-ce que je t'ai jamais mis en danger en faisant cela? » Il dit: « Non »

Dans le Midrach Rabba sur la paracha (Bamidbar Rabba 20,14), il est rapporté qu'Hachem a ôté aux animaux la faculté de parole. Le Midrach nous en donne la raison: s'il en

avait été autrement, et que les animaux avaient pu parler, la vie des hommes aurait été insupportable. Pourquoi ?

Le Steipler Zt"l, dans son livre « Birkhat Peretz » en explique la raison, et elle est très étonnante. L'animal, si on lui avait donné la faculté de parole, aurait dit seulement la vérité, et toute la vérité. Et une vérité absolue ne peut être supportée par l'homme, qui aurait alors été confronté frontalement à ses défauts et ses lacunes.

Grace à la prière des Grands Parents

« **Hachem permet à l'ânesse de parler** » (Bamidbar 22,28)

Un jour, un enfant naquit muet. Après plusieurs années, il se mit subitement à parler. On demanda aux médecins comment expliquer ce phénomène. Ils répondirent que cela était un miracle, comme l'ânesse de Bilâm qui se mit soudainement à parler sans aucune explication logique.

Mais pour nous que nous croyions en Hachem, il est évident qu'il s'agit d'un miracle manifeste du Créateur, alors le 'Hazon Ich Zt"l, nous éclaire à comprendre ce miracle.

Le 'Hazon Ich disait qu'il voyait de jeunes étudiants en Yéchiva se donner beaucoup de peine pour réussir dans l'étude, mais sans succès. Toutefois, après quelques années, ils réussissaient subitement à comprendre et à développer des connaissances phénoménales dans la Torah. Comment est-ce possible ?

Le 'Hazon Ich explique que la grand-mère ayant prié pendant de nombreuses années pour la réussite de son petit-fils est le résultat de ce miracle. Cependant, à cause de nombreuses accusations dans le Ciel, les prières ne pouvaient pas passer. Avec le temps, les accusations se sont affaiblies, et les prières ont enfin pu percer les cieus. Les prières ne sont jamais vaines !

Il en va de même pour cet enfant qui n'était pas en mesure de parler depuis sa naissance et qui, grâce aux prières de sa grand-mère, put guérir miraculeusement.

Conclusion : Parents et Grands Parents continuez à prier pour vos enfants et petites enfants.

Fait Téhouva !

« **Hachem permet à l'ânesse de parler** » (Bamidbar 22, 28)

Selon les Pirkei Avot (chap.5, 6) la faculté de parler pour l'ânesse de Bilaâm a été créée la veille du Chabbat de Béréchit. Hachem a décrété à la fin du sixième jour de la création que l'ânesse de Bilaâm doit parler.

La question est de savoir pourquoi Hachem devait prévoir ce miracle depuis la création du monde ?

Le Siforno nous explique que cette création surnaturelle avait pour but de faire faire Téhouva à Bilaâm. En voyant cela, Bilaâm aurait dû comprendre que c'est Hachem qui a

le reste de la création. Bilaâm n'avait pas de quoi s'enorgueillir de son pouvoir de prophétie car même un simple animal a pu voir un ange d'Hachem et parler et ainsi atteindre un niveau de prophétie. Mais Bilaâm n'a pas su prendre la décision qui s'imposait. (Rav Mordékhai Steboun)

Le Coin de la Halakha - le 17 Tamouz

Cinq événements tragiques sont arrivés le 17 Tamouz:

- ◆ Les Tables de la Loi ont été brisées;
- ◆ les offrandes quotidiennes du Beth Hamikdach ont cessé;
- ◆ les murailles de Yerouchalayim, à l'époque du 2ème Temple, ont été détruites;
- ◆ Apostemus, l'impie, a brûlé un Sefer Torah;
- ◆ Une statue a été placée dans le Beth Hamikdach.

Les Trois Semaines

Les trois semaines séparant le 17 Tamouz du 9 Av ont été des jours de malheur pour le peuple juif, tout au long de son histoire. Durant cette période, nous respectons les points suivants:

1. On ne célèbre pas de mariage (mais la célébration de fiançailles est autorisée jusqu'à Roch 'Hodech Av - sans music).
2. Nous n'écoutons pas de musique.
3. Nous évitons toutes célébrations publiques et en particulier celles qui nécessitent des chants, des danses ou encore un accompagnement musical.
4. Nous évitons les voyages d'agrément ou toute autre activité de divertissement inhabituelle.
5. On ne dit pas la bénédiction de Chéhé'heyianou sur un nouveau fruit ou un nouveau vêtement hormis le Chabbat.

Le jeûne du 17 Tamouz

1- Chacun a le devoir de jeûner le 17 Tamouz (sauf ceux qui seront cités dans les prochaines Halakhot).

2- Le jeûne commence à l'aube et termine à la sortie des étoiles.

3- Il sera autorisé de manger minimum une demi-heure avant l'aube, à condition d'avoir émis explicitement cette condition, avant de s'endormir.

4- Les enfants, c'est-à-dire moins de 13 ans pour un garçon, et moins de 12 ans pour une fille, sont dispensés du jeûne. Même retarder l'heure habituelle du repas, ne sera pas nécessaire.

5- Les femmes enceintes, c'est-à-dire à partir du 3ème mois de la grossesse, ainsi que celles qui allaitent malgré qu'elles sont dispensées de ce jeûne, mais elles devront le commencer et quand elles se sentent faibles elles pourront

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. OBADIA HAIM POUR LA NAHALA DE SA MÈRE MAZAL BAT NIRA Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN